



ORDONNANCE DE POLICE

-----  
OBJET : Circulation à Bioul  
AIEM – Amélioration du réseau de distribution  
Modification sens de circulation  
-----

Le Bourgmestre,

- Attendu que la Société AIEM finalise le chantier d'amélioration de son réseau de distribution, rue Saint-Roch à Bioul, à hauteur des immeubles sis n°s 12 et 14 ;
- Attendu que ce chantier nécessite la fermeture du carrefour formé par la rue St Roch, la rue Wez-du-Mont et la rue Rond Fossé à Bioul ;
- Attendu que ces travaux nécessitent la modification du sens de circulation à hauteur de la rue Rond Fossé ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

**ARRETE:**

**Art.1°:** Les 19, 20 et 21 février 2024, le sens de circulation sera modifié à hauteur de la rue Rond Fossé à Bioul.

**Art.2°:** Cette mesure sera matérialisée par le placement d'une signalisation adéquate.  
Responsable du chantier et de la signalisation : AIEM, Mr Gérard : 0473/85.28.42.

**Art.3°:** Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

**Art.4°:** La présente ordonnance sera portée à la connaissance du conseil communal et ce, lors de sa prochaine séance.

**Art.5°:** Copies de la présente sont adressées à Mr le Président du Tribunal de 1ière Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police de DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la zone de secours DINAPHI, à la Police locale ainsi qu'au demandeur : L'AIEM.



Anhée, le 14/02/2024.  
Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.

**PUBLICATION:** Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 15/02/2024.



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.